



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal

Session ordinaire

Séance du mercredi 12 février 2013

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 18 décembre 2012, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen de l'ordre du jour.

* FINANCES

- Vote des subventions aux associations

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2013 :

 Jeanne d'Arc Basket Vezins-Chanteloup 	600 € (sur justificatifs)
• Vezins Évènements Équestre	1 500 €
Bibliothèque Marque-Pages	2 800 €
• OCCE (école publique) (prix : 24 €/élève)	2 328 €
• APEL (école privée) (prix : 24 €/élève)	2 712 €
• APEL (trajets)	4 500 € (sur justificatifs)
• Amicale des Donneurs de Sang	175 €
• UNC	215 €
Babichou et compagnie	100 €
• Familles Rurales Vezins	20 000 €
• Groupement de protection des cultures	372 €
• Protection des cultures (cartouches)	150 € (sur justificatifs)
• Cercle Bel Air (report non versé en 2012)	1 500 €
• Banque Alimentaire – Antenne de Cholet	200 €
• SOS Sahel – Burkina Faso	430 €

Le montant total s'élève donc à 37 582 € à l'issue de ce vote.

Le vote pour le club de football est reporté dans l'attente de divers justificatifs (comptes bancaires et devis). Aucune somme n'a été accordée à diverses associations soit parce que les comptes sont suffisamment fournis, soit car des actions ou des dépense communales favorisent cette association (tennis : rénovation d'un terrain ; comité des fêtes : financement partiel de la Fête de la Musique en location de matériel, électricité et mise à disposition de personnel ; Jumelage : verre de l'amitié offert aux Belges, location de salle réduite).

Par ailleurs, cette année, il a été décidé de ne verser aucune subvention aux associations sportives extérieures ni aux établissements scolaires techniques accueillant des élèves vezinais.

- Montant des fournitures scolaires attribuées aux écoles

Le montant des fournitures scolaires attribuées à l'école publique et privée reste inchangé à 35 € par élève, soit 3 395 € pour l'école publique (97 élèves) et 3 955 € pour l'école privée (113 élèves).

- Contrat d'association

Le montant de 58 000 € attribué en 2012 est reconduit en 2013 malgré la baisse du nombre d'élèves. Le montant par élève se situe donc en maternelle à 915 € et en primaire à 266,50 €.

- Forfait gravure pour le columbarium et le jardin du souvenir

Aux tarifs des concessions déjà votés en décembre 2012, il est rajouté un forfait de 8 € pour chaque caractère gravé (nom, prénom et années de naissance et de décès). Ce prix s'applique dès la première plaque pour le jardin du souvenir et à partir de la seconde pour le columbarium.

* INTERCOMMUNALITÉ

- EHPAD "La Vallée Génusseau" de Coron

Monsieur le Maire expose qu'un courrier de l'EHPAD a été reçu en mairie. Il a pour objet de justifier le projet de reconstruction de deux bâtiments sur trois existants, de présenter le coût de l'opération (plus de 15 millions) et les financements associés. Son but est surtout de demander une participation de la commune de Vezins pour diminuer le reste à financer (250 000 €) et le recours à l'emprunt.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite et invite l'EHPAD à faire sa demande auprès de la Communauté d'Agglomération du Choletais qui a la compétence "personnes âgées".

* QUESTIONS DIVERSES

- Rythmes scolaires

Actuellement, les modalités de la réforme sont mal connues et tous les décrets ne sont pas encore publiés. Il est certain que la commune n'a pas les moyens financiers de mettre en place des activités culturelles et sportives. Pour le reste, aucune décision n'est prise.

- Cabinet de kinésithérapeutes

Le cabinet a décidé d'opter pour un maintien à Vezins. Un accord de principe a été donné à la commune pour l'acquisition d'une parcelle sur les actuels jardins communaux afin d'y construire un nouveau bâtiment. Un courrier aux locataires des planches a été envoyé pour leur expliquer la situation.

- Acquisition des terrains situés rue de l'Épiletterie

Une estimation a été demandée à France Domaine. Pour cette administration, le niveau le plus haut des prix pratiqués dans le département pour ce type de terrains se situe à 6 € le m². Une nouvelle offre a donc été faite à 79 896 € pour les 13 316 m². Une réponse a été demandée pour le 15 mars prochain.

- Arrivée d'un médecin roumain

Le cabinet de recrutement MBM a proposé plusieurs candidats. Un a été retenu pour sa motivation, ses facultés d'intégration et son niveau de français. Il viendra très prochainement en France pour rencontrer les élus et le Docteur Vandangeon.

- Location de la salle des sports par le Comité des Fêtes le 9 novembre 2013

Le comité des Fêtes demande à pouvoir louer la salle des sports le 9 novembre prochain pour l'organisation d'une soirée à thème. Le Conseil donne son accord de principe. Un tarif sera voté lors de la prochaine séance.

- Église

Les deux cadrans arrêtés depuis l'orage qui frappé l'église en juin dernier devraient être changés par l'entreprise Bodet en mars.

- Courrier du FCVC et rencontre

Suite à un courrier émanant du FCVC, une rencontre a été planifiée entre le club et Mme Defois. Le mécontentement de la mairie concernant des travaux réalisés sur un bâtiment communal sans demande d'autorisation préalable a été exprimé.

Une demande du club concerne des vestiaires supplémentaires pour être aux normes de la Fédération. Or, selon son règlement, des vestiaires supplémentaires sont seulement recommandés au niveau 5.

Les prochains Conseils Municipaux auront lieu les mardi 26 mars, jeudi 25 avril, jeudi 23 mai, jeudi 27 juin, mardi 17 septembre, mardi 29 octobre, mardi 26 novembre à 18h30.

Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Cédric VAN VOOREN